

Mag Centre, 1er février 2016

Indemnités des élus locaux victimes de la loi NOTRe

lundi, 1 février 2016



Une proposition de loi du sénateur PS Jean-Pierre Sueur sur le droit à la formation des élus locaux qui sera débattue en séance publique le 3 février doit servir de véhicule législatif à une mesure qu'attendent des centaines d'élus locaux, présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux privés d'indemnité du fait d'une carence de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.



Le dernier congrès des maires

Le texte prévoit de supprimer les défraiements au 1 janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale mais ne contient aucun calendrier pour l'application de cette disposition. Christian Eckert, secrétaire d'Etat au budget a certes autorisé les comptables publics à effectuer des paiements dans l'attente d'une modification législative mais l'absence de base légale pousse certaines trésoreries à réclamer des remboursements de trop-perçus au détriment d'élus locaux en charge de missions de service public comme la gestion de l'eau ou

des écoles. L'Association des Maires de France (AMF) a saisi à plusieurs reprises le gouvernement sur cet imbroglio que la PPI de Jean-Pierre Sueur devrait clarifier.